



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance  
Du Lundi 28 Novembre 2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAU  
Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien  
MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Michelle NOWAKOWSKI -  
Karine REGOBIS - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD -  
Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline  
GRANGE

Procurations : Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO  
Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN  
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAU  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 04  
Votants : 28

Le Quorum est atteint

**Votes exprimés**

- Vote pour : 20  
- Vote contre : /  
- Abstention : 8

**5 : Désignation des délégués aux conseils d'écoles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 17 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires qui dispose que dans chaque école, est institué un Conseil d'école composé, entre autre, du "Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 17 novembre 2022,

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 pour et 8 abstention**

- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la commune de VIF au sein des Conseils d'Ecoles :

- o **Groupe scolaire Jean François Champollion :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE	1 Daniel SUAREZ
2 Jean-Marc GRAND	2 Céline DI DOMENICO

- o
- o **Ecole élémentaire André Malraux :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE	1 Daniel SUAREZ
2 Jean-Marc GRAND	2 Céline DI DOMENICO

- o **Ecole élémentaire de Reymure :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE	1 Daniel SUAREZ
2 Jean-Marc GRAND	2 Céline DI DOMENICO

- o **Groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry du Genevrey :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE	1 Daniel SUAREZ
2 Jean-Marc GRAND	2 Céline DI DOMENICO

- o **Ecole maternelle Marie Sac :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE	1 Daniel SUAREZ
2 Jean-Marc GRAND	2 Céline DI DOMENICO

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°5 en date du 27 septembre 2021,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*

Le Maire,

Guy GENET

